

DIRECTION DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Berne, le 22 avril 1993

/ o.713-50. - KT/BAD

p.3.73. Chypre - 0.Note pour le dossier**Envoi de casques bleus suisses
à Chypre**

Le Secrétaire d'Etat J. Kellenberger a reçu, le 21 avril 1993, à la demande de ce dernier, l'Ambassadeur P.H. Wurth, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies dans la commission tripartite qui s'occupe des personnes disparues à Chypre.

Selon M. Wurth, la situation dans l'île est en train de se détériorer sérieusement. La réunion prévue à New York, le 24 mai, entre les Présidents Clerides et Denktash ne débouchera sur rien de concret. La tension est grande. Les pays qui ont mis à disposition des casques bleus envisagent de les retirer progressivement. Le nombre de 3'000 casques bleus risque de se réduire à 2'000, puis à 1'500 et à 800. Les Canadiens, face à la mauvaise volonté des parties, estiment que leur tâche est terminée. Seuls les Autrichiens et les Danois parlent de rester. Le rôle de l'ONU va dès lors changer.

Dans cette situation, M. Wurth pense que la Suisse a une carte importante à jouer. Elle pourrait, par exemple, envoyer des troupes à Chypre, pour remplacer les contingents déplacés. Ce pays serait une bonne occasion, pour des casques bleus suisses, de faire leur "apprentissage" et d'oeuvrer pour la paix. M. Wurth demande dès lors s'il pourrait faire état, auprès du Secrétaire général de l'ONU, d'une disponibilité de principe de la Suisse.

Le Secrétaire d'Etat lui répond qu'une telle démarche serait pour le moins prématurée. Le projet de loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opérations en faveur du maintien de la paix est en discussion au Parlement. Un référendum populaire ne peut pas être exclu. De toute manière, le premier contingent suisse de casques bleus ne pourrait guère devenir opérationnel avant 18 mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, ce qui nous amène à 1995/1996. Dans ces conditions, M. Kellenberger ne voit pas la possibilité de donner une suite favorable à la requête de M. Wurth, indépendamment de la question de savoir si, du point de vue de l'opportunité politique, un tel engagement serait indiqué. On peut imaginer d'autres priorités (Yougoslavie !) pour notre pays... Il promet cependant d'en parler avec les personnes compétentes au DMF.

M. Krafft

